

**Terme De Référence – TDR**

**Prestation de services pour l'organisation d'une formation sur les techniques de plaidoyer**

**Projet : « Emploi et Handicap » OTDDPH - 2024**

Lieu de la mission :	<b>Tunis</b>
Type de mission :	<b>Renforcement des capacités des organisations des personnes handicapées aux technique de plaidoyer</b>
Thème de la mission :	<b>Formation Plaidoyer</b>
Groupe cible de la mission :	<b>Les organisations de personnes handicapées tunisiennes</b>
Période de la mission :	<b>Du 25 avril au 25 mai 2024</b>
Durée de la mission	<b>10 jours/H</b>
Date limite de soumission :	<b>23 Avril 2024</b>

## L'Organisation Tunisienne de Défense des Droits des

### Personnes Handicapées :

L'Organisation Tunisienne de Défense des Droits des Personnes Handicapées « OTDDPH », est la première organisation à but non lucratif, **auto-représentative des personnes** ayant différentes déficiences et exerçant selon une approche de droit en Tunisie. L'OTDDPH a été créé le 24 Mars 2012, et est représentée sur tout le territoire de la Tunisie via des points Focaux.

Les objectifs de l'OTDDPH sont :

- Promouvoir l'approche droit sur la question du handicap en Tunisie
- Promouvoir la participation effective des personnes handicapées et garantir leur pleine accessibilité à tous leurs droits. (Socio-économiques et culturels, civique et politique).
- Modifier le regard porté sur le handicap basé vers une approche d'égalité et des droits, sur la base de leur appartenance à la diversité humaine reconnue au niveau national et international.
- Suivre et contribuer à la mise en œuvre de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées « CRDPH », ratifiée par le décret 2008-568 le 04 mars 2008.

En outre, l'OTDDPH travaille sur la revue de l'ensemble des politiques publiques et les cadres juridiques dont la Tunisie dispose pour une meilleure garantie de respect des droits des personnes handicapées, tel que précisé dans les textes nationaux et internationaux (notamment, la Constitution Tunisienne, la CRDPH, la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen...).

### **Les projets et les réalisations de l'OTDDPH :**

Depuis sa création, l'OTDDPH a réalisé plusieurs campagnes de plaidoyer qui ont mené à d'importants acquis. C'est notamment le cas de la modification du texte de la loi concernant l'inclusion économique des personnes handicapées dans le cadre du projet « l'article 27 » de la loi 41-2016, qui a abouti à l'augmentation du taux d'employabilité des personnes handicapées de 1 à 2% au sein des entreprises.

De plus, lors de la phase de transition démocratique, l'OTDDPH a joué un rôle dans la constitutionnalisation des droits des personnes handicapées à travers l'article 48-2014 via un travail de plaidoyer. Cette reconnaissance constitutionnelle des droits des personnes handicapées a été formalisée avec l'article 54 de la constitution de 2022.

**Pour plus d'informations :**

- Site web <https://otddph.org/fr/home-1/>
- FB de l'OTDDPH : <https://www.facebook.com/OTDDPH?mibextid=haYZDX>

**Handicap International - Humanité et Inclusion**

Handicap International - Humanité et Inclusion (HI) est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes, œuvrant notamment aux côtés des personnes handicapées pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

HI est présente dans la Région du Maghreb depuis 1992. A travers une dynamique régionale, HI vise à répondre aux défis de développement de sa population cible dans chaque pays d'intervention mais aussi à renforcer les échanges d'expériences et les synergies entre les acteurs des différents pays, qu'il s'agisse des organisations de la société civile, des structures professionnelles, des acteurs publics et parapublics.

Présente en Tunisie depuis 1992, HI réalise des projets en étroite partenariat avec les acteurs de la société civile sur les thématiques de l'inclusion et la protection sociale, le handicap, la lutte contre les violences basées sur le genre, et la santé avec un projet portant sur l'autisme.

**Pour plus d'informations :**

- Site web : <https://www.hi.org/>
- FB de HI -mission Tunisie : <https://www.facebook.com/Handicap.International.Humanite.Inclusion.Tunisie>

**Emploi & handicap, le cadre projet :**

Cette mission se déroule dans le cadre du projet régional « Emploi et Handicap » exécuté au Sénégal Benin, Maroc, Tunisie dont la deuxième phase a été lancée en juillet 2021. Le projet a abouti aux réalisations suivantes lors de sa première phase :

- Des comités de coordination pluri acteurs sur l'emploi ont été mis en place,
- Un travail de plaidoyer a été conduit, aboutissant à une revue de la loi organique d'orientation 83-2005 via la loi 41-2016, vers :
  - Une hausse des quotas d'emplois réservés aux personnes handicapées
  - La mise en conformité des termes juridique utilisé dans la loi avec la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

La phase 02 du projet est mise en œuvre par HI en partenariat avec l'association la CCDE<sup>1</sup>, CDCMIR<sup>2</sup> et l'OTDDPH, sur le territoire de Bizerte. Elle vise la consolidation des dynamiques pluri-acteurs ainsi que la promotion de cadres et de politiques inclusives, cette dernière partie étant pilotée par l'OTDDPH.

### Présentation succincte du projet :

<b>Objectif Général</b>	Améliorer l'accès à l'emploi salarié et à l'emploi indépendant décents des femmes et hommes handicapés grâce à des dispositifs d'accompagnement coordonnés, un environnement plus inclusif et un cadre institutionnel facilitateur
<b>Objectif Spécifique</b>	<b>Objectif spécifique 1</b> : Renforcer les synergies des acteurs publics, privés et de la société civile pour améliorer l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des femmes et des hommes handicapés <b>Objectif spécifique 2</b> : Renforcer les capacités de plaidoyer des acteurs associatifs et privés pour promouvoir des politiques de l'emploi plus inclusives
<b>Résultats escomptés</b>	R1 : Les OSC et les acteurs de l'emploi se coordonnent au sein de dispositifs territoriaux pour opérationnaliser la politique publique de l'emploi et accompagner les femmes et les hommes handicapés. R2 : Les acteurs privés adoptent des pratiques plus inclusives et créent un environnement favorisant l'accès à l'emploi et la création d'entreprise des personnes handicapées. R3 : Les OSC/Organisations de Personnes Handicapées (OPH) intègrent les cadres de concertation régionaux et/ou nationaux avec les acteurs de l'emploi pour impulser la promotion de l'emploi décent et inclusif au sein des politiques publiques, notamment pour les femmes et les hommes handicapés. R4 : Les acteurs des 4 pays renforcent leurs pratiques grâce à des dispositifs favorisant le partage d'expertises en lien avec les politiques de l'emploi

Lors de la phase 2, les réalisations suivantes ont été effectuées :

- Réalisation d'un état des lieux visant à identifier les freins et les obstacles à l'insertion des personnes handicapées en Tunisie.
- La réalisation d'une étude sociogramme des acteurs locaux dans le territoire de Bizerte.
- La mise en place d'ateliers de sensibilisation sur l'accès à l'emploi pour les personnes handicapées et leurs familles
- La mise en place de cycles de formation et l'accompagnement des acteurs membres de l'écosystème entrepreneurial (RSE, handicap, etc.)
- La formation des professionnels de l'emploi et la mise en place de comités de coordination et de gouvernance à l'échelle nationale et régionale

### L'employabilité des personnes handicapées en Tunisie :

Malgré l'arsenal juridique existant en Tunisie (Article 54 de la constitution Tunisienne, loi organique 83-2005, la convention relative aux droits des personnes handicapées...), les jeunes en situation de handicap, les jeunes sans qualification et/ou avec un niveau d'études très bas, les jeunes issus du milieu rural restent fortement frappés par le chômage, ce qui accentue leur marginalisation et leur précarité.

Les personnes handicapées actives ont en moyenne des taux d'emploi trois à quatre fois inférieurs au reste de la population active<sup>3</sup>. En juin 2022 l'OIT (l'organisation internationale de travail) a estimé que 7 sur 10 personnes

<sup>1</sup> CCDE : association Création et Créativité pour le Développement et l'Embauche

<sup>2</sup> CDCMIR : association Citoyenneté Développement Culture et migrations des deux Rives

<sup>3</sup> Handicap international : L'emploi salarié des personnes handicapées DIX PAYS EN DÉVELOPPEMENT À LA LOUPE

handicapées sont inactives dans le monde. La part des personnes en situation de chômage

au sein de la population active en Tunisie, selon l'INS,<sup>4</sup> gravite aux alentours de 15.3 % au cours de l'année 2022, avec des disparités importantes selon 1) le genre, Le taux de chômage étant estimé chez les femmes à 20% contre 13.1% chez les hommes ; 2) la répartition géographique. Ces disparités se retrouvent également dans l'accès aux activités auto-entrepreneuriales. Le taux des jeunes hommes travailleurs indépendants s'élève à 7,9% en 2021 dans les zones rurales, alors qu'il est presque deux fois plus élevé dans les zones urbaines. Quant à l'auto-emploi chez les jeunes femmes, il est pratiquement inexistant avec un taux de 2,2% dans les zones rurales et 1,5% dans les zones urbaines en 2021, reflétant le déficit des dispositifs pour faciliter l'accès à ce type d'activités.

L'OTDDPH estime que 306600 tunisiens et tunisiennes handicapées sont en chômage (chiffres calculés sur la base du nombre de personnes détenant une carte de handicap<sup>5</sup> en analogie avec les déclarations de l'OIT). En outre, Il faut signaler qu'en Tunisie, il n'existe pas de statistiques désagrégées (en fonction du handicap) sur les questions de formation et d'emploi des personnes handicapées.

### Enjeux de la mission :

Dans un contexte qui se caractérise par un faible accès aux droits pour les personnes handicapées, l'emploi constitue un levier d'accès aux autres droits socio-économiques, d'une part, et à l'exercice des droits culturels, civiques, etc., d'autre part, et également une première base de protection sociale pour les personnes handicapées.

Malgré la multiplication des initiatives visant à favoriser une meilleure inclusion économique des personnes handicapées, la durabilité des mécanismes mis en place par ces initiatives reste limitée.

Les acteurs de la société civile œuvrant pour la promotion des droits des personnes handicapées, dont l'OTDDPH, estiment que la non transversalité de la prise en compte du handicap dans les politiques publiques (d'éducation, formation professionnelle, santé, finances, emploi...) constitue le principal facteur d'exclusion des personnes handicapées du marché de l'emploi.

Pour cette raison l'OTDDPH et le projet Emploi & handicap souhaitent mener une action de renforcement des capacités des organisations des personnes handicapées sur les techniques de plaidoyer.

Un état des lieux réalisé par HI et le CDCMIR en lien avec des partenaires clés (institutionnels comme l'ANETI et le MAS, organisations des personnes handicapées, etc.) a fait ressortir des nombreux constats, dont :

- La faible sensibilisation et connaissance du handicap de l'ensemble des acteurs institutionnels partenaires du projet
- Des politiques publiques et des processus de conception interministériels qui ne sont pas sensibles au handicap
- Une vision du handicap et des personnes handicapées qui reste ancrée dans une approche charitable et non sur une approche basée sur les droits (en cohérence avec la CDPH).
- La faible connaissance et appropriation des cadres juridiques relatifs au handicap, y compris les conventions et les cadres internationaux par les services des ministères.
- La faible connaissance par les organisations des personnes handicapées des processus d'élaboration et de gestion des politiques publiques en Tunisie.

### Objectifs de la mission ;

<sup>4</sup> <https://www.ins.tn/publication/indicateurs-de-lemploi-et-du-chomage-troisieme-trimestre-2021>

<sup>5</sup> Selon la déclaration officielle de ministère des affaires sociales, 438000/2023 détenant une carte de handicap en Tunisie

La présente mission vise à renforcer les capacités des organisations de personnes handicapées sur le plaidoyer afin de promouvoir des politiques publiques plus inclusives, notamment en matière d'emploi et formation professionnelle.

En coordination avec la chargée du projet, le coordinateur général de l'OTDDPH et les membres de bureau exécutif

<b>Objectif général</b>	Renforcer les capacités des organisations des personnes handicapées (OPH) en matière de plaidoyer pour l'accès à l'emploi des personnes handicapées
<b>Lieu de la mission</b>	Tunis
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initier les OPH sur le processus d'élaboration, de révision, d'implémentation et de suivi des politiques publiques en Tunisie</li> <li>- Former les OPH sur les éléments clés du plaidoyer : différence entre sensibilisation/plaidoyer/lobbying ; élaboration d'une stratégie de plaidoyer ; définition des cibles/actions/messages/canaux de plaidoyer ; conditions de base pour la réussite du plaidoyer, erreurs à éviter ; mobilisation des ressources ; participation des personnes handicapées dans leur diversité (âge-genre-type de handicap etc.) dans toutes les étapes du processus de plaidoyer ; suivi et évaluation du plaidoyer</li> <li>- Rédiger une note de plaidoyer pour des politiques d'emploi plus inclusives.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 membres d'organisations de personnes handicapées maîtrisent les concepts et techniques clés du plaidoyer</li> <li>- Une note de plaidoyer (max 3 pages) autour de l'emploi des personnes handicapées est élaborée avec les participants de la formation.</li> </ul>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentants des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine du handicap</li> <li>• Personnes handicapées représentées dans les conseils locaux de développement et autres instances de coordination</li> </ul>
<b>Livrables de la mission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Modules et supports de formation</li> <li>✓ Rapport de formation</li> </ul>

de l'OTDDPH, le/la consultant sera chargé de :

### Méthodologie de la formation :

Principes clés à prendre en compte pour l'organisation de la formation :

- Concertation avec l'OTDDPH et HI pour la définition de tous les aspects de la formation
- Identification des attentes et des besoins des participants en amont de la formation (y compris les besoins d'accessibilité et d'adaptation liés au handicap)
- Formation interactive qui favorise la participation et s'appuie sur les connaissances et expériences des participants (éviter le mode de formation magistrale non participative et unidirectionnelle)
- Réaliser des pré et post test pour évaluer les connaissances des participants avant et après la formation
- Privilégier les travaux de groupe, les exercices sur des études de cas et encourager le feedback des participants
- Fournir aux participants un livret de formation avec les éléments clés abordés pendant la formation
- Réaliser une évaluation participative à la fin de la formation

Tous les aspects logistiques de la formation (location de salle, envoi des invitations, pauses cafés, prise en charge indemnités de transport etc. seront assurés par l'OTDDPH en collaboration avec HI).

**Calendrier de mise en œuvre souhaitée :**

Tache	Livrables	Qui	Quand	Nb de jours de travail
Réunion de cadrage entre HI et le/la consultant	PV de la réunion	Le prestataire, HI et l'OTDDPH	Au plus tard 3 jours semaine après la communication de la sélection du/de la prestataire	
Envoi de documentation clé sur l'emploi des personnes handicapées et entretien entre le/la consultante et l'OTDDPH	Documentation pour revue documentaire	OTDDPH et HI	Au plus tard 2 jours après la réunion de cadrage	
Révision de la proposition technique Validation et contractualisation	Proposition technique et budgétaire revue + contrat	Le prestataire, OTDDPH avec appui de HI	Au plus tard 10 jours après la réunion de cadrage	
Envoi du déroulé détaillé de formation ainsi que des supports de formation	Déroulé, supports pédagogiques de formation,	Le prestataire		3 jours/homme
Validation des supports	Déroulé et supports validés	OTDDPH (avec l'appui de HI)	2 jours après envoi	
Animation d'un atelier de formation d'une durée de 5 jours pour un groupe de 20 personnes - (élaboration de la note de plaidoyer dans le cadre de l'atelier)		Le prestataire	Dates à définir en concertation avec l'OTDDPH et HI	5 jours/homme
Rédaction et envoi du rapport de la formation y compris la note de plaidoyer produite pendant la formation	Rapport de mission y compris tous les supports utilisés pendant la formation, le livret du participant et les pre-post test	Le prestataire	Au plus tard 1 semaine après la fin de la formation	2 jours/homme
Retours et validation du rapport	Rapport de mission validé	OTDDPH et HI	Au plus tard une semaine après l'envoi du rapport par le/la prestataire	

**Processus d'évaluation & de sélection**  
Les soumissions seront évalués au regard des procédures de HI et sur la base

de leur qualification seulement.

Un comité de sélection examinera les soumissions et leur éligibilité sur la base des termes de référence et les évaluera selon les critères suivants :

- Critères de qualité (80%), dont : profil adéquat, méthodologie d'intervention proposée.
- Offre financière (20%)

**Critères d'évaluation des candidatures**

**Points**

<p>➤ <b>Méthodologie d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne analyse et compréhension des TDR</li> <li>- Démarche méthodologique proposée</li> <li>- Chronogramme proposé</li> </ul>	<b>40</b>
<p>➤ <b>Expérience et références pertinentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence du parcours professionnel</li> <li>- Expertise en matière de formation sur le plaidoyer, politiques publiques et référence de missions similaires</li> </ul>	<b>40</b>
<p>➤ <b>Offre financière</b></p>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>

### Modalités de candidature :

Le consultant devra nous fournir en français :

#### **I. Dossiers de candidatures**

Les dossiers de candidature des consultant.es intéressé.es par la présente mission devront obligatoirement comporter les trois éléments suivants :

- a. Une proposition technique comportant :
  - Une note de compréhension de TDR
  - Une description détaillée des modalités de réalisation de la mission
  - Le calendrier de réalisation de la mission
- b. Le.s CV du/des consultant.es de l'équipe proposée mettant en évidence les qualifications et expériences pertinentes dans les champs couverts par la mission (3 pages au maximum) .
- c. Une proposition financière présentant les honoraires de la prestation, toutes charges compris (le projet ne prene pas en charge les frais logistiques liée à la mission, tels que les déplacements, les frais de communication...).

**PS : Tout document remis (proposition technique et financière, CV) devra être signé, paraphé, daté et cacheté par les prestataires.**

#### **II. Modalité de candidature**

Les offres doivent être envoyées par e-mail avec objet « formation plaidoyer OPH » aux adresses suivantes :

[coordotddph@gmail.com](mailto:coordotddph@gmail.com) [e.h.otddph@gmail.com](mailto:e.h.otddph@gmail.com), et [appel-offres@tunisie.hi.org](mailto:appel-offres@tunisie.hi.org) au plus tard le 23 AVRIL 2024 à 12h00.

Toute proposition envoyée hors délais ne sera pas traitée.